

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 18 octobre 2021 liant la Métropole Rouen Normandie et l'EPF de Normandie fixant les conditions d'acquisition et de revente à l'établissement public de coopération intercommunale des parcelles de l'opération 900261 - 76 - MRN « ROUEN ILOT NETIEN »,
- Vu l'Avenant technique du 28 novembre 2024 au Programme d'Action Foncière susvisé de la Métropole Rouen Normandie susmentionné,
- Vu la délibération de la Métropole Rouen Normandie du 31 mars 2025, approuvant la feuille de route de la Métropole et les modifications d'opérations existantes, et donnant délégation de pouvoir au Président pour signer les conventions d'interventions requises, ainsi que de leurs avenants éventuels,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'accepter l'augmentation de l'enveloppe projet de l'opération 900261 - 76 - MRN « ROUEN ILOT NETIEN ».

De réévaluer en conséquence le montant de l'enveloppe de l'opération et de le porter à 11 000 000 € HT, soit une augmentation de 6 000 000 € HT.

D'accepter la sortie de l'opération 900261 - 76 - MRN « ROUEN ILOT NETIEN » du Programme d'Action Foncière de la Métropole Rouen Normandie, étant précisé que cette sortie interviendra lors de la signature de la convention d'interventions par voie de substitution contractuelle.

D'accepter l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par le titulaire du droit de préemption urbain.

D'autoriser le Directeur Général à signer, avec la Métropole Rouen Normandie, une convention d'interventions.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU



Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

16 JUL. 2025

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL
**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**
Philippe LERAÏTRE

Action foncière

Îlot Nétien

Département de la Seine-Maritime
 Métropole Rouen Normandie
 Rouen



Code Opération: 900 261
 Surface : 1,2 ha environ



Sources : BD Ortho T6 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 10/05/2022

 Emprise concernée par l'opération

Plan annexé à la
 convention signée le :

0 25 50 100 Mètres



Action foncière

Ilot Nétien

Département de la Seine-Maritime
Métropole Rouen Normandie
Rouen

Code Opération: 900 261
Surface : 1,2 ha environ
Section : KT



Sources : Origine cadastre 2021 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 10/05/2021

- Emprise concernée par l'opération
- Parcelles en stock EPF
- Sections cadastrales
- Parcelles
- Bâti
- Hydrographie

Plan annexé à la
convention signée le :

0 15 30 60 Mètres